



Compte rendu
Séance du Conseil Municipal
du 18 septembre 2014

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie à vingt heures trente, sous la présidence de Monsieur Lionel NORMAND, Maire de Plachy-Buyon.

Etaient présents (Maire et Adjointes puis ordre alphabétique) : Lionel NORMAND, Martine FAUQUEMBERGUE, Jean-Luc HERMANT, Christian HERBET, Frédéric CHIVOT, Laurie BUQUET, Evelyne FRABOULET, Jean GERME, Jean-Luc HUYON, Manuel HENOCQUE, Franck LECRIVAIN, Jacques LEMOINE, Jean-Michel SALON.

Absents excusés : Olivier LAMBERT (pouvoir de vote donné à Lionel NORMAND), Eric MÉNARD (pouvoir de vote donné à Jacques LEMOINE).

Madame Laurie BUQUET a été nommée secrétaire de séance.

Le maire demande à l'assemblée l'autorisation de rajouter un point à l'ordre du jour concernant le règlement d'une facture pour un matériel auditif pour un agent du service technique. Somme qui sera remboursée à la commune par la sécurité sociale, la mutuelle et le FIPHFP.

1 - Approbation du compte rendu du 11 juillet 2014

Sans remarque le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2 - Règlement d'une facture concernant du matériel auditif pour un agent technique

Le maire expose que le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP) a donné une suite favorable à la demande de financement qui avait été faite par la mairie en février 2014 pour équiper un agent du service technique d'un matériel auditif.

Le cout de ce matériel est de 2 900€ TTC, montant qui sera intégralement remboursé à la commune par le FIPHFP, la sécurité sociale et la mutuelle de l'agent.

Le maire demande l'autorisation au conseil municipal pour mandater la somme de 2900€ correspondant à l'acquisition du matériel.

Après délibération le conseil municipal autorise à l'unanimité la dépense et l'encaissement du remboursement qui s'en suivra.

3 - Avenant au contrat de Délégation de Service Public pour l'alimentation en eau potable

La commune de Plachy-Buyon a confié l'exploitation de son service de distribution d'eau potable à la société des eaux de Picardie par un contrat de délégation par affermage allant du 2 décembre 2011 au 31 décembre 2014.

La collectivité a retenu le principe de poursuivre l'exploitation de son service d'eau potable dans le cadre d'une délégation de service public, selon les conditions définies par les articles L1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Souhaitant disposer du temps nécessaire à la conclusion des procédures fixées par cette loi et soucieuse par ailleurs d'assurer la continuité de son service public au-delà du 31 décembre 2014 sans risque d'interruption dudit service ou de dégradation de l'hygiène publique, la collectivité, pour ce motif d'intérêt général, a demandé à son fermier, qui l'accepte, de convenir d'une prolongation de contrat dans les mêmes conditions, conformément aux dispositions de l'article L. 1411-2a du CGCT.

Après délibération le conseil municipal accepte à l'unanimité la prolongation de contrat de délégation de service public pour une durée d'un an avec la société des eaux de Picardie.

4 - Avenant au contrat de Délégation de Service Public pour l'assainissement collectif

La commune de Plachy-Buyon a confié l'exploitation de son service d'assainissement collectif à la société S.P.E.E. par un contrat de délégation de service public arrivant à son terme le 31 décembre 2014.

Étant donné le début des travaux pour la future station d'épuration intercommunale prévu pour cette fin d'année, il apparaît peu judicieux de conclure un contrat de 3 années.

Ainsi le maire a proposé à la société SPEE de conclure un avenant d'une année pour assurer la continuité du service d'assainissement collectif de la commune.

SPEE ayant accepté la proposition, il est proposé au conseil municipal de délibérer pour conclure un avenant d'une durée d'un an allant du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015 dans les mêmes conditions que le contrat actuel.

Après délibération le conseil municipal accepte à l'unanimité la proposition du maire.

5 - Voyage à Bagatelle

Frédéric Chivot fait un point sur l'organisation du voyage à Bagatelle, le départ se fera de la Place du Petit Plachy à 8h30 et le retour sera à 19h30 au même endroit. 49 personnes participeront à la journée.

Le maire demande à l'assemblée de délibérer pour autoriser la dépense qui est de 1257€ et se décompose ainsi :

- 685€ pour le transport des participants dans un car des courriers automobiles picards.
- 572€ correspondant au coût de l'entrée dans le parc qui sera ensuite remboursé par les familles.

Après délibération le conseil municipal autorise la dépense à l'unanimité.

6 - Décision Budgétaire Modificative n° 2

Sur le budget principal, afin de constater l'amortissement des fonds de concours (sur 15 ans), il est nécessaire de prévoir les crédits au budget par une opération d'ordre.

Le maire propose à l'assemblée les écritures suivantes :

- Chapitre 042/6811 : + 4046€
- Chapitre 011/6188 : - 4046€
- Chapitre 040/204152 : +3884€
- Chapitre 040/21582 : + 162€
- Chapitre 021/21311 : + 4046€

Après délibération le conseil municipal accepte à l'unanimité la décision budgétaire modificative présentée.

7 - Décision Budgétaire Modificative n° 3

Le maire informe le conseil municipal que par mail en date du 15 janvier 2015 le Centre des Finances Publiques nous précisait le montant de la part restant à la charge de la commune concernant les dégrèvements accordés aux auto-entrepreneurs ayant été exonérés les années précédentes.

Suite à la publication de l'article 55 de la loi de finances rectificative pour 2013, les communes et les EPCI prennent à leur charge la moitié du coût du dégrèvement. Ce montant avait été déduit en juillet du versement des contributions directes et le comptable public vient d'avoir connaissance de l'imputation comptable qui doit constater le prélèvement.

Le maire propose à l'assemblée la décision modificative suivante :

- Chapitre 014/compte 7391178 : +154€
- Chapitre 011/compte 6188 : - 154€

Après délibération le conseil municipal accepte à l'unanimité la décision modificative.

8 - Investissements tondeuse, bancs et poubelles

Etant donné la vétusté des tondeuses autoportées et autotractées de la commune il devient nécessaire de penser à l'achat d'une nouvelle tondeuse autoportée. La commission "Entretien des espaces verts" va se réunir afin d'étudier le matériel nécessaire au bon entretien de la commune et lancer une consultation auprès de fournisseurs spécialisés.

Sur proposition du maire et après en avoir débattu le conseil municipal décide l'acquisition de bancs et de poubelles à installer sur la commune. La commission

"Aménagement paysager" va se réunir afin de décider de leur implantation et du choix des matériels.

Les réflexions de ces commissions seront présentées lors de la prochaine séance du conseil municipal pour accord.

9 - Travaux 11 rue Sire Firmin Leroux

Jean-Luc Hermant fait un point sur les travaux entrepris par la commune sur son immeuble situé à Amiens au 11 rue Sire Firmin Leroux.

- Des travaux de peinture ont été réalisés par l'Union des Peintres dans l'escalier entre le rez-de-chaussée et le premier étage.
- Un plombier a dû intervenir sur un tuyau d'évacuation des eaux usées qui était bouché.
- Une infiltration d'eau a été repérée sur la terrasse du local commercial, un contact a été pris avec un couvreur pour effectuer la réparation.
- La toiture de l'immeuble est à remanier car des ardoises se sont déplacées à cause des crochets d'attache qui sont rouillés et ne permettent plus de maintenir les ardoises. Un devis a été demandé à une entreprise spécialisée en couverture pour effectuer les travaux pendant les vacances d'octobre.

10 - Stationnement minute devant la pharmacie

Suite à la demande écrite en date du 13 août 2014 de Madame Schmartz sollicitant la création de places de stationnement "minute" devant la pharmacie, le maire informe le conseil municipal de son intention de rédiger un arrêté municipal pour la création de deux places de stationnement "minute" devant la pharmacie.

Après concertation le conseil municipal approuve la mise en place de ces places de stationnement qui n'empièteront pas sur le trottoir et autorise la dépense afférente à la signalisation.

11 - Demande de révision de loyer local commercial rue Sire Firmin Leroux

Le maire donne lecture à l'assemblée d'un courrier de Monsieur Erick Duvivier (locataire du local commercial situé 11 rue Sire Firmin Leroux au nom de la SARL 0910) en date du 30 juillet 2014 dans lequel ce dernier sollicite à nouveau une baisse de son loyer commercial et justifie ses non paiements du loyer par une baisse de fréquentation.

Après délibération le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas baisser le loyer du bail commercial passé avec la SARL 0910 et demande au comptable public d'engager la procédure de recouvrement des dettes.

12 - Reprise des concessions du cimetière

Présentation par le maire

Une opération de reprise des concessions abandonnées au cimetière communal a débuté le 4 août 2014.

Il a été constaté au cimetière communal, notamment dans la partie dite "de l'ancien cimetière", de nombreuses tombes qui sont devenues, au fil du temps, inconnues, abandonnées, dangereuses insalubres et irrespectueuses envers les morts.

Il a ainsi été décidé de mettre en œuvre la procédure de reprise des concessions perpétuelles abandonnées prévue par le CGCT pour 77 tombes.

Cette procédure se décompose en plusieurs phases (phase d'avis de constat d'abandon, premier procès verbal, deuxième procès verbal, délibération du conseil municipal, arrêté de reprise) et dure un peu plus de 3 ans.

Le procès verbal de constat d'abandon est affiché sur la porte de la mairie et il est possible de se rapprocher du Garde-Champêtre pour tout renseignement complémentaire.

13 - Avancement des dossiers concernant la station d'épuration intercommunale

La société MSE (filiale de Véolia) a emporté le marché pour la construction de la station pour un coût de 1 497 000€ et la SADE aura en charge les travaux de réseaux.

Le syndicat est actuellement en train de négocier l'emprunt qui sera fait auprès de la caisse des dépôts et consignations.

14 - Demande d'informations par M. Jacques Lemoine

Le maire lit à l'assemblée un courrier de M. Lemoine dans lequel il demande des informations quant au personnel communal et plus précisément sur l'organisation du service technique et l'emploi du garde-champêtre.

M. Lemoine fait part des remarques d'habitants sur l'entretien des espaces verts du village qui serait à revoir et propose une réorganisation du service technique avec M. Christian Herbet (Adjoint en charge de l'organisation du service technique). Un rendez-vous est programmé par M. Herbet avec la commission "entretien des espaces verts" et le service technique afin de planifier les tâches des agents techniques.

M. Lemoine remarque que le garde-champêtre est souvent vu sans sa tenue de policier municipal. Le maire précise que dans le cadre de ses nombreuses missions annexes à caractère salissant autres que la sécurité publique générale il n'est pas possible d'être en tenue de police municipale toute la journée pour ne pas nuire à son autorité sans pour cela obérer sa compétence légale.

M. Lemoine demande également dans quel cadre le garde-champêtre dispense des formations professionnelles au centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT). Le maire l'informe que le garde-champêtre est formateur référent professionnel dans de nombreux domaines de sa compétence. Il exerce cette mission pendant ses jours de congés décomptés sur ses droits. C'est une satisfaction pour l'ensemble de la collectivité que ses compétences soient mises ainsi en exergue.

15 - Questions et informations diverses

- Le maire informe l'assemblée de l'épandage des boues issues de la station de Seine Aval (Achères) sur des situées dans les zones ZE, ZH et ZL. Le détail des parcelles est consultable au secrétariat de mairie.
- Suite à une demande de Mme Patricia Wallet, à des difficultés de distribution de plis et à une incohérence entre les numéros 5, 7, 7bis et 8 rue Edouard Philogène-Wallet le maire informe l'assemblée de son intention de renuméroter la maison de Mme Wallet et de lui attribuer le numéro 3.
- Dans le cadre des travaux de réseaux du futur assainissement collectif il est nécessaire d'abattre les peupliers le long de la route de bacouel, un contact va être pris avec la scierie de Conty pour ce travail.
- Dans le cadre de la création du Comité des fêtes de Plachy-Buyon et afin de s'équiper pour les manifestations à venir Frédéric Chivot sollicite une subvention communale auprès du conseil municipal.

Après délibération le conseil municipal décide à l'unanimité d'octroyer une subvention de 600€ pour aider le comité des fêtes à se mettre en place.

- Frédéric Chivot remarque le triste état du panneau d'affichage municipal situé devant l'école. Le maire prend en compte la remarque et va demander aux agents techniques de passer un coup de peinture sur ce panneau.
- Jean-Michel Salon et Franck Lécrivain font un compte rendu à l'assemblée de la réunion qui a eu lieu à la Fédération Départementale de l'Energie de la Somme. A partir de 2017 toutes les habitations commenceront à être gratuitement équipés des compteurs "linky" permettant un meilleur suivi des consommations en électricité.
- Le maire informe l'assemblée que suite à sa demande de prolongation de congés longue maladie, le dossier de Mme Sylvie Domingues sera étudié par le Comité Médical pour avis le 23 septembre.
- L'arrêté municipal concernant l'entretien du village et plus particulièrement les trottoirs et caniveaux par les propriétaires étant maintenant de notoriété, le maire informe que les personnes qui ne respecteraient pas cet arrêté recevraient dans un premier temps un courrier de rappel à la réglementation puis dans un second temps des procès verbaux seraient dressés.
- Jean-Luc Hermant expose à l'assemblée que les arbres situés sous des câbles électriques sont à élaguer place du Petit-Plachy, la réglementation impose que pour un câble toronné l'arbre ne doit pas s'approcher à moins d'un mètre et à moins de 3 mètres pour un câble nu. L'entreprise Gaillard va être consultée pour réaliser les travaux.

Sans autre question la séance est levée à minuit dix.